

renouveler l'accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur les règles provisoires de navigation et de sécurité des pêcheries dans le nord-est de l'océan Pacifique au large de la côte du Canada pour une période d'une année à compter du 15 avril 1976. Le présent accord entrera en vigueur à la date de votre réponse à cette note.

*Le Secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures,  
ALLAN J. MACEACHEN*

Son Excellence V. M. Kamentsev,  
Premier Sous-Ministre des Pêcheries de  
l'Union des Républiques socialistes soviétiques